

CONDITIONS D'ADMISSION AUX FILIÈRES DE MATURITÉS DE MATURENDAIRE II GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL

LYCÉE - COLLÈGE MATURENTE GYMNASIALE

4 niveaux I
dont 3 niveaux I ≥ 4.0

3 niveaux I et 1 niveau II
dont 2 niveaux I ≥ 4.0
et 1 niveau II ≥ 5.0

4 niveaux I
dont 3 niveaux I ≥ 4.5
et 1 niveau I ≥ 4.0
moyenne générale ≥ 4.5

APRÈS
LA 10CO

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE AVEC MATURENTE SPÉCIALISÉE

4 niveaux I
dont 3 niveaux I ≥ 4.0

3 niveaux I et 1 niveau II
dont 2 niveaux I ≥ 4.0
et 1 niveau II ≥ 4.5

2 niveaux I et 2 niveaux II
dont 1 niveau I ≥ 4.0
et 1 niveau II ≥ 5.0
et 1 niveau II ≥ 4.5

1 niveau I et 3 niveaux II
2 niveaux II ≥ 5.0
et 1 niveau II ≥ 4.5

4 niveaux II
3 niveaux II ≥ 5.0
et 1 niveau II ≥ 4.5

MATURENTE PROFESSIONNELLE pendant le CFC, en apprentissage, en école des métiers

4 niveaux I
dont 3 niveaux I ≥ 4.0

3 niveaux I et 1 niveau II
dont 2 niveaux I ≥ 4.0
et 1 niveau II ≥ 4.5

2 niveaux I et 2 niveaux II
2 niveaux I ≥ 4.0
1 niveau II ≥ 5.0
et 1 niveau II ≥ 4.5

1 niveau I et 3 niveaux II
1 niveau I ≥ 4.0
2 niveaux II ≥ 5.0
et 1 niveau II ≥ 4.5

4 niveaux II
3 niveaux II ≥ 5.0
et 1 niveau II ≥ 4.5

MATURENTE PROFESSIONNELLE après le CFC

CFC obtenu et

soit remplir les conditions de fin de 11CO
(cf colonne à gauche, ligne 1 et 2)

soit réussir un examen d'admission fixé
par le Département portant au minimum
sur les branches français, mathématiques,
allemand; un cours préparatoire peut être
proposé en vue de l'examen d'admission

soit admission sur dossier par la direction,
tenant compte des résultats obtenus au
CFC et/ou dans d'autres formations

Des conditions particulières régissent
l'admission dans l'orientation «Economie
et services», type économie - détails sur
www.epcasion.ch.

NB: respecter les délais d'inscription et
présenter un dossier de candidature com-
plet

Avoir obtenu le diplôme du CO (= moyenne générale ≥ 4.0 et trois disciplines à niveaux ≥ 4.0)
et répondre aux exigences ci-dessus

APRÈS LA 11CO

L'École préprofessionnelle EPP (p. 17) permet également d'accéder aux maturités professionnelles intégrées à l'apprentissage dual (en entreprise)
ainsi qu'aux écoles des métiers avec maturité professionnelle (p. 14) et aux écoles de culture générale (maturité spécialisée)
si le certificat EPP est réussi avec une moyenne finale de 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale de 4.5.